



ASSOCIATION
L'ARC-EN-CIEL



Formulaire de demande EXTRA PASS' 2022-2023

Je soussigné(e) (NOM, PRENOM du jeune), domicilié(e) à l'adresse suivante : Code Postale : ; demande l'Extra'pass 2022-2023.

L'Extra'pass permet aux jeunes de participer à toutes les activités proposées par le Secteur Jeunes sur les temps scolaires.

Il est vendu au tarif de 60 € pour les jeunes résidant dans l'une des communes partenaires (Boulieu-lès-Annonay, Saint-Marcel-lès-Annonay, Savas, Roiffieux, Davézieux, Vernosc-lès-Annonay, Saint-Romain-d'Ay, Saint-Alban d'Ay, Satillieu, Quintenas), et de 70 € pour les autres communes.

Grâce à L'Extra'pass, les veillées seront

- Gratuites pour les jeunes ayant l'Extra'pass des communes partenaires
- 4 € pour les jeunes des communes partenaires mais sans l'Extra'pass
- 2 € pour les jeunes hors communes partenaires avec l'Extra'pass
- 10 € pour les jeunes hors communes partenaires et sans l'Extra'pass

Un supplément peut être demandé en fonction des activités proposées.

Un chèque de € a été remis au nom de AFR de Boulieu.

Lors du retour du formulaire + le règlement : le jeune obtiendra une carte d'EXTRA'PASS valable de Novembre 2022 à Juin 2023.

FAMILLES RURALES
Association Arc en Ciel
20 Rue sur la Ville
07100 BOULIEU-LES-ANNONAY

Association loi 1901, membre du Mouvement Familles Rurales.

- | | | |
|----------------|------------|-------------------|
| - Famille | - Jeunesse | - Vie associative |
| - Consommation | - Loisirs | - Formation |
| - Éducation | - Tourisme | - Santé |

